

Maisons-Alfort, le 26/12/2018

## **Conclusions de l'évaluation** **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour la famille de produits biocides IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13** **à base de IPBC,** **de la société TROY CHEMICAL COMPANY BV**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13 de la société TROY CHEMICAL COMPANY BV dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

La famille de produits biocides IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13 est un type de produit <sup>13</sup> destiné à lutte contre les levures et les champignons à base de 9,9% à 100% de IPBC<sup>2</sup>. Les produits de la famille de produits biocides sont destinés à être mélangés aux fluides de coupe utilisés dans des systèmes ouverts ou clos par des utilisateurs professionnels et par des industriels.

#### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Danemark, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

<sup>1</sup> TP13 : Produits de protection des fluides de travail ou coupe.

<sup>2</sup> Règlement d'exécution (UE) 2015/1728 de la Commission du 28 septembre 2015 approuvant l'IPBC en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 13.

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13 a été évaluée par le Danemark. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques (RCP) de la famille de produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>4</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités danoises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations du comité d'experts spécialisé « substances et produits biocides » réuni le 11 octobre 2018 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY est efficace contre les moisissures et les levures dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### RESISTANCE

Le risque de développement de résistance vis-à-vis des fongicides carbamates est considéré comme faible à moyenne par le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee). Sur la base du mode d'action non spécifique de l'IPBC, le risque de développement de résistance pour un usage TP13 est considéré comme faible. En cas d'inefficacité du traitement le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

### RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL<sup>5</sup> pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

<sup>4</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

<sup>5</sup>AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.



## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produit IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatiques, sédimentaires, terrestres ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation de la famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations en substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit de la famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13 est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

### Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13 :

Meta SPC	Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions
Meta SPC 1 (IPBC 10)	Levures  Moisissures	<p><u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué de 0,005 à 0,015 %</p> <p><u>Traitement curatif du fluide de coupe dilué en cours d'utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).</li> <li>- Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).</li> </ul> <p>1 application par réservoir.</p>	Utilisation par des professionnels ou des industriels.	<b>Conforme</b>
Meta SPC 2 (IPBC 20)		<p><u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué de 0,005 à 0,015 %</p>	Utilisation par des professionnels ou des industriels	<b>Conforme</b>

		<p><u>Traitement curatif du fluide de coupe dilué en cours d'utilisation :</u>  0,025 -0,075 % de produit (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).  1 application par réservoir.</p>		
Meta SPC 3 (IPBC 30)		<p><u>Traitement préventif :</u>  1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué de 0,005 à 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif du fluide de coupe dilué en cours d'utilisation :</u>  0,017 -0,05 % de produit (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).  1 application par réservoir.</p>	Utilisation par des professionnels ou des industriels	<b>Conforme</b>
Meta SPC 4 (IPBC 100)		<p><u>Traitement préventif :</u>  1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué de 0,005 à 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif du fluide de coupe dilué en cours d'utilisation:</u>  0,005 -0,015 % de produit.  1 application par réservoir</p>	Utilisation par des professionnels ou des industriels	<b>Conforme</b>

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

### Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP 13 – Produit de protection des fluides de travail ou de coupe.

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Uiverlaan 12E 3145XN Maassluis Pays-Bas
Numéro de demande	BC-QB028113-61	
Type de demande	Reconnaissance Mutuelle Parallèle.	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays Bas  Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Corporation
<b>Adresse du fabricant</b>	8 Vreeland Road 07932 Florham Park New Jersey Etats-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	One avenue L 07105 Newark New Jersey Etats-Unis

<b>Substance active</b>	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Chemical Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Uiverlaan 12E 3145 XN Maasluis Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	100

### 2.2. Type de formulation

AL –Autre liquide GR - Granule
-----------------------------------

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

<b>Identification</b>	IPBC 10
-----------------------	---------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	
-----------------	--

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	9,9

### 2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire catégorie 2 Irritation cutanée catégorie 2 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 2
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P333 +P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide de coupe

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos et ouvert.</p> <p><u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe.</p> <p><u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif :</u>

	<p>1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).</li> <li>- Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).</li> </ul>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit:
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le

- titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
  - Porter une protection oculaire;
  - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C  
Ne pas stocker à moins de 5°C  
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.  
Stocker à l'abri de la lumière.  
Durée de vie: 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans

## le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Troymshield PA10				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>Identification</b>	IPBC 20
-----------------------	---------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>	
					<b>Min</b>	<b>Max</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	20	20

### 2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4

	<p>Irritation cutanée catégorie 2  Lésions oculaires graves catégorie 1  Sensibilisant cutané catégorie 1  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1  Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1  Toxicité aquatique chronique de catégorie 2</p>
Mentions de danger	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion  H332 : Nocif par inhalation  H315 : Provoque une irritation cutanée  H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  H318 : Provoque des lésions oculaires graves  H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)  H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion  H332 : Nocif par inhalation  H315 : Provoque une irritation cutanée  H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  H318 : Provoque des lésions oculaires graves  H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)  H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation  P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  P314 : Consulter un médecin en cas de malaise  P330 : Rincer la bouche à l'eau  P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment  P333 +P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.  P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant</p>

	réutilisation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récepteur selon la réglementation en vigueur.
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Fluide de coupe

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissure
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert.  <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe.  <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.  <u>Traitement curatif :</u> 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

--

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

--

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

--

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

--

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

--

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.

Lors de la phase de manipulation du produit:

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une protection oculaire;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C  
 Ne pas stocker à moins de 5°C  
 Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.  
 Stocker à l'abri de la lumière.  
 Durée de vie: 2 ans.

#### 6. Autre(s) information(s)

--

### Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Troysield F20 Fungitrol L20 DPG Troysield F20 Troysield F20 Troysield F20				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

### Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

#### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

##### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	IPBC 30
-----------------------	---------

##### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	
-----------------	--

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	30	30

### 2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide
--------------------

## 2. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

3.

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4 Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

	effets à long terme
Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise</p> <p>P330 : Rincer la bouche à l'eau</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment</p> <p>P333 +P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert**

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert.

	<p><u>Traitement préventif</u> :</p> <p>Une application dans le concentré du fluide de coupe.</p> <p><u>Traitement curatif</u> :</p> <p>Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p><u>Traitement préventif</u> :</p> <p>1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif</u> :</p> <p>0,017 – 0,05 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnels Industriels</p>
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE</p>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.

Lors de la phase de manipulation du produit:

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une protection oculaire;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 25 °C  
Ne pas stocker à moins de 5°C  
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.  
Stocker à l'abri de la lumière.  
Durée de vie: 2 ans.

## 6. Autre(s) information(s)

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Troyshield FX40 Fungitrol L30 DPG				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	30

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4

<b>Identification</b>	IPBC 100
-----------------------	----------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

### 2. Composition du Meta RCP 4

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>	
					<b>Min</b>	<b>Max</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	100	100

#### 2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 1

	<p>Toxicité aiguë catégorie 4  Lésions oculaires graves catégorie 1  Sensibilisant cutané catégorie 1  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1  Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1  Toxicité aquatique chronique de catégorie 1</p>
Mentions de danger	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion  H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  H318 : Provoque des lésions oculaires graves  H331 : Toxique par inhalation  H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)  H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion  H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  H318 : Provoque des lésions oculaires graves  H331 : Toxique par inhalation  H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)  H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation  P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.  P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P314 : Consulter un médecin en cas de malaise  P330 : Rincer la bouche à l'eau  P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P391 : Recueillir le produit répandu.  P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.</p>

Note	
------	--

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert**

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissure
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert.  <u>Traitement préventif</u> : Une application dans le concentré du fluide de coupe.  <u>Traitement curatif</u> : Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif</u> : 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.  <u>Traitement curatif</u> : 0,005 – 0,015 % de produit dans le fluide de coupe dilué.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Tonneau de 25 à 50 kg avec un sac interne en LDPE.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

--

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

--

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

--

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

--



#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

--

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.

Lors de la phase de manipulation du produit:

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit);
- Porter une protection oculaire;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 32 °C  
 Protéger du gel.  
 Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.  
 Stocker à l'abri de la lumière.  
 Durée de vie: 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Polyphase P100G Troyshield F100G Fungitrol 400G Troyshield F100G Polyphase P100G				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	100